

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N° 38

### COMPTE RENDU DU 3 OCTOBRE 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 19 septembre 2025, s'est réuni le vendredi 3 octobre 2025 à 8h30 à St Didier-sur-Chalaronne sous la Présidence de Paul Ferré.

#### Election d'un secrétaire de séance

28 votants

Le Comité Syndical, par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, DESIGNE Monsieur Romain Cottey, secrétaire de séance.

#### POINTS SOUMIS A DELIBERATION

##### **1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical n° 37 du 27 juin 2025,**

Le procès-verbal du dernier comité syndical est soumis à approbation.

28 votants

Le Comité Syndical, par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le procès-verbal du comité syndical du 27 juin 2025.

##### **2. Délibération signature de la convention relative au lancement d'une expérimentation des articles culinaires usagés au sein des déchèteries**

Le Smidom souhaite conventionner avec le groupe SEB pour la mise en place de cette filière en déchèterie. L'organisme propose une expérimentation d'un an avec une prise en charge des contenants et enlèvements / collecte.

La collecte de ce flux permettra une amélioration du recyclage des matières Teflon et Inox et une meilleure captation des PFAS sur ce type de produit.

Un soutien financier de l'ordre de 1 200€/ an est attribué par déchèterie.

Une communication auprès des usagers est prévue d'ici peu pour une mise en place début novembre de cette nouvelle collecte.

Le Comité Syndical par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, AUTORISE le Président à signer la convention.

### **3. Délibération autorisant le Président à signer le contrat de financement en cas de projet lauréat Citéo**

Dans le cadre de la mise en place de la collecte du carton en point d'apport volontaire sur le territoire, le Smidom souhaite répondre à un appel à projet Citéo afin d'obtenir des subventions.

Le Comité Syndical doit autoriser le Président à déposer une candidature pour un dossier d'optimisation de collecte pour le territoire pour l'Appel à Projets « Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphiques » et à signer le contrat afférent avec Citéo / Adelphe.

Le Comité Syndical par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, AUTORISE le Président à signer le contrat de financement.

### **4. Délibération décision modificative**

La vente de la BOM 19 tonnes n'ayant pas été prévue au budget, une décision modificative est nécessaire afin de rééquilibrer le budget

Le Comité Syndical par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la décision modificative

### **5. Délibération autorisant la signature des marchés achat BOM 26 tonnes et location d'une grue**

Le Smidom souhaite pérenniser son activité de collecte des emballages légers en régie. Le contrat de location et de maintenance du véhicule de collecte à benne compactrice arrivant à échéance le fin décembre. Il convient donc de renouveler le cadre contractuel de ces prestations.

Une procédure passée en appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles R2124-1, R2124-2-1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique. Le marché sera conclu pour une durée ferme de deux années à compter de la date de mise à disposition du véhicule et reconductible tacitement deux fois une année.

Le Smidom souhaite également se mettre en conformité par rapport aux tonnages maximales collectés par rapport aux véhicules. L'achat d'un véhicule de type BOM 26 tonnes est donc nécessaire.

Une procédure passée en appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles R2124-1, R2124-2-1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

La Commission d'appel d'offre du 19 septembre a retenu les classements des offres proposées.

Le Comité Syndical par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, AUTORISE le Président à signer les deux marchés

## **6. Délibération autorisant le recrutement d'un stagiaire**

Le Smidom a accueilli une stagiaire du 01 avril au 27 juin dans le cadre de son diplôme « Protection et gestion de l'environnement, parcours gestion des déchets ». Une délibération est nécessaire pour régulariser la situation.

Le Comité Syndical par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le contrat mis en place

## **7. Délibération autorisant le recrutement d'un CDD**

En raison d'un surcroit d'activité en rapport à la mise en place des caméras Vizza et de l'outil Lixo, un emploi a été créé pour la période du 1 juillet au 20 août 2025. Une délibération est nécessaire pour régulariser la situation.

Le Comité Syndical par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le contrat mis en place

Le secrétaire de séance

Romain Cottet



Le Président

Paul Ferré

